

Tél.: 03 84 57 65 87

Mail: vdemesy@siagep90.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DE LA **COMMISSION ENERGIE 90**

Réunion du 18 septembre 2009

Membres présents :

Edmond BARRE (élu de Grosmagny), Jean-Louis CALCIA (élu d'Etueffont), Christian CODDET (maire adjoint à Giromagny et vice-président responsable de la commission), Henri GIROL (adjoint à Eloie), Stéphane MESCHKAT (élu de Botans), Anny MOREL-GRÜNBLATT (élue de Belfort et de la CAB)

Excusés:

Dimitri RHODES (directeur du SIAGEP et CDG), Gilbert PERNEY (Président de l'association UFC Que choisir), Michel ROY (élu d'Eguenigue)

Absents:

Denis BARBAUX (représentant ERDF), Patrick BERTRAND (représentant EDF), David BOILEAU (directeur de Gaïa Energies), Rémy CHRETIEN (association CSF), , Alain MOUREAUX (maire adjoint à Valdoie)

Autres présents:

Virginie DEMESY (Technicienne au SIAGEP).

Prochaine réunion de la commission énergie 90 : Vendredi 23 septembre 2009 à 17h30 à la maison des communes

1- Caméra thermographique

La caméra thermographique TESTO a été présentée aux membres de la commission. La technicienne du SIAGEP, Virginie DEMESY, sera la seule personne qui utilisera la caméra. Elle a bénéficié d'une formation de prise en main d'1/2 journée, le 27 août.

Une journée de formation plus technique a été proposée par TESTO dans les locaux du SIAGEP. Le coût est estimé à 1 250€, quelque soit è nombre de personne. Pour l'heure la technicienne ne ressent pas le besoin d'y participer.

Les premiers clichés pour les bâtiments communaux se feront aux alentours du 15 octobre, dès lors que l'écart de température intérieur/extérieur sera suffisant. Ils seront destinés aux communes inscrites à Display® sur les bâtiments où un projet de rénovation thermique est envisagé.

Un premier rapport d'essai a également été présenté. Le logiciel de traitement est ergonomique.

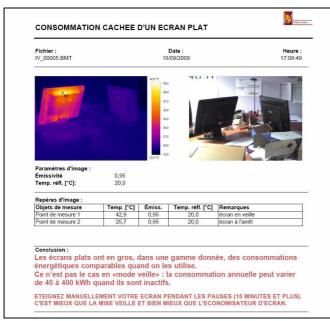


Figure 1 : extrait du rapport d'essai

2- Campagne Display®

27 communes¹ se sont déclarées intéressée par les nouveaux services d'économie d'énergie proposés par le SIAGEP depuis juin 2009. La Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse, non destinataire du courrier de proposition, a répondu favorablement ; elle sera associé aux projets de Bretagne et Montreux-Château ; pour l'heure nous ne proposons pas ce service aux intercommunalités.

Un pré-diagnostic est proposé gratuitement pour les bâtiments de plus de 1 000 m² ou pour les bâtiments pour lesquels un projet de rénovation thermique est envisagé.

Les premières affiches sont prévues pour la fin du mois de septembre 2009. 5 dossiers sont complets. Une relance a été faite semaine 39 avec comme date butoir le 1^{er} octobre.

¹ ANDELNANS, ARGIESANS, BAVILLIERS, BEAUCOUT, BELFORT, BETHONVILLIERS, BOUROGNE, BRETAGNE, CRAVANCHE, DELLE, DENNEY, ELOIE, ESSERT, ETUEFFONT, FECHE L'EGLISE, FLORIMONT, GIROMAGNY, GROSMAGNY, LACHAPELLE-SOUS-CHAUX, LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT, MONTREUX-CHATEAUX, PHAFFANS, ROPPE, SERMAMAGNY, SEVENANS, URCEREY, VESCEMONT

3- <u>Appel à projet « Conseils en énergie partagés » (CEP) proposé par la région Franche-Comté et l'ADEME</u>

Le 30 juillet 2009 l'appel à projet CEP a été lancé avec une date limite de remise des candidatures fixée au 24 septembre 2009. L'objectif de ce projet est de proposer aux communes de moins de 10 000 habitants et qui se seront regroupées, les services d'un conseiller en économie d'énergie (bâtiments, éclairage public, véhicules). 4 projets seront retenus.

Compte tenu des délais, le SIAGEP ne répondra pas. Il vient de s'engager dans la campagne Display® et souhaite poursuivre sur les Certificats d'économie d'énergie.

4- Les certificats d'économie d'énergie (C2E)

(Se reporter à la fin du document pour la définition des C2E)

M. CODDET, M. RHODES et Mme DEMESY ont rencontré EDF le 12 septembre pour évoquer ce sujet. La prochaine période pour les C2E commencera en 2010.

Cet outil financier ne sera pas accessible pour les opérations communales courantes comme l'isolation des combles d'une mairie par exemple, en raison d'un seuil d'intervention fixé à 1 GW (voir fiche en annexe).

Le SIAGEP propose donc de regrouper ces opérations par le biais de conventions avec les communes. Un projet de convention (en annexe) sera étudié et validé lors la prochaine réunion de la commission. Une autre convention sera ensuite montée avec un fournisseur d'énergie à définir.

Après discussion, la commission se prononce pour une mutualisation des ressources qui pourront être retirées de la négociation des CE sur le modèle de ce qui se fait pour la concession de la distribution d'électricité. Les fonds serviront ainsi à financer et encourager de futures opérations d'économie d'énergie, sur la base d'abondement de projets, ce qui entraînera un cercle vertueux, les opérations financées entraînant elles même de nouveaux CE.

5- Dossier de demande de subventions

2 dossiers ont été déposés : un pour la distribution d'éco-boîte à la Communauté de Communes du Pays sous Vosgien et l'autre concernant l'audit d'éclairage public de Delle.

En ce qui concerne les éco-boîtes, la commission estime que le SIAGEP subventionne déjà de façon significative cette opération par la fourniture des ampoules.

Par ailleurs, la possibilité d'attribuer des subventions pour d'autres opérations doit être précisée (budget, finalités, ...) ; le président de la commission évoquera cette question lors de la prochaine réunion de bureau du syndicat.

6- Questions diverses

M. GIROL demande si le SIAGEP possède un état des lieux des transformateurs au pyralène (PCB) sur le Territoire de Belfort.

Avant le 31 décembre 2010, ERDF doit effectuer des prélèvements d'huile sur les transformateurs HTA/BTA susceptibles de contenir des PCB, c'est-à-dire ceux mis en place avant 1987.

Le compte-rendu d'activité d'ERDF de 2008, consultable sur le site internet du SIAGEP, mentionne en page 23, ce programme de résorption.

Pour avoir plus d'informations sur l'état d'avancement communal de ce programme, l'élu peut contacter son interlocuteur privilégié. Le SIAGEP dispose de la liste des transformateurs à sonder d'ici fin 2010.

Information du SIAGEP sur les CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (C2E ou certificats blancs) repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie (les « obligés »).

Les vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid et fioul domestique) ont le choix de réaliser ces économies :

- ✓ sur leurs installations ou sur leur patrimoine
 ✓ en incitant leurs clients à en faire
 ✓ en achetant des certificats à un autre obligé

- ✓ en achetant à toute personne morale (les « non-obligés » ou les « éligibles » comme une collectivité locale ou les entreprises) ayant obtenu des certificats après avoir réalisé elle-même des opérations d'économie d'énergie

Les économies sont comptabilisées en kWh cumac (cumulé actualisé).

```
économie annuelle [kWh d'énergie finale]
C2E [kWh cumac] =
                                 durée de vie de l'appareil [an]
                                coefficient d'actualisation [4%]
```

Pour être éligible à l'obtention de certificats blancs, il faut avoir réalisé une ou plusieurs actions standardisées représentant au total au moins 1 GWh cumac. Ces actions sont des opérations courantes qui font l'objet de fiches où le calcul de certificats à gagner est prédéfini.

> **Exemple d'opérations standardisées** : chaudière collective condensation, fenêtre ou porte fenêtre complète avec vitrage isolant, isolation de combles ou de toitures, isolation des murs, etc.

L'organisme chargé de valider et d'attribuer les dossiers de demande de certificats est la DRIRE. Pour la période allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2009, l'objectif d'économie était de 54 TWh cumac. Ce niveau a été atteint et même dépassé (65 TWh cumac). EDF et GDF SUEZ concentrait 80% des obligations. Une pénalité de 2C€/kWhcumac avait été prévu en cas denon respect de l'obligation.

L'opération va être reconduite pour la période 2010-2012. Le ministère du Développement durable a annoncé sa volonté de renforcer le dispositif, en fixant une obligation d'économie d'énergie au moins égale à 100 TWh par an, soit 5,5 fois le niveau précédent.

Tout maître d'ouvrage ayant un projet de réhabilitation de ses bâtiments est en mesure de négocier une aide à l'investissement de la part d'un fournisseur d'énergie, intéressé par les droits à C2E liés au projet.

> Le dispositif C2E est à considérer comme un outil financier, au service d'un projet global de maîtrise de l'énergie (MDE).



Application à la maison des communes : Isolation des 160m² de combles :

Montant en kWh cumac/m² d'isolant : 1 900kWh cumac/m² d'après la fiche BTA-EN-01 Quantité de kWhcumac : $1\,900 \times 160 = 304 \text{ MWh cumac} < 1\,\text{GWh cumac}$ Valorisation financière qui aurait pu être possible à 2c€/kWhcumac : 6 080 €

Conclusion : nécessité de regrouper plusieurs opérations